



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.P.B.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

RATIFICATION PAR LES PAYS-BAS DES
PROTOCOLES ADDITIONNELS I ET II

Le 26 juin 1987, le Royaume des Pays-Bas a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification des Protocoles additionnels I et II. Ledit instrument était accompagné des déclarations interprétatives et de la déclaration de l'article 90 du Protocole additionnel I jointes en annexe à la présente notification. Cette ratification est également valable pour les Antilles néerlandaises et Aruba.

Les deux Protocoles entreront en vigueur pour le Royaume des Pays-Bas six mois plus tard, soit le 26 décembre 1987, conformément à leurs clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire des deux Protocoles additionnels.

Berne, le 10 juillet 1987

Annexe

